

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CENTE-
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI

Place Zoubert Adinani

B.P. 35

97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677

**EXTRAIT DES DEIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 50

Séance du 04/11/2017

**Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation des sentiers
des randonnées.**

L'an 2017, le 04 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine , M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme BAMANA Anchya, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M . HAROUNA Zaidani , M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MASSIALA Sadanati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani , M. MATTOIR Abdullah , Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSSEFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

25/10/2017

Date d'affichage :

04/11/2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

/ /2017

Et affichage du :

/ /2017

Etaient absents :

Mme ABDOU -MADI Sandati, M. ABDALLAH Saïd, M. AHMED-COMBO Ali, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme DOUKAINI Kamaria, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme MAHADI Salima, M . HAROUNA Attoumani, M . HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MIKIDADI Madihali, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme SAINDOU Dhoirifia.

Procurations : M. ATTOUMANI Harouna a donné procuration à Mme MADI ASSANI Binti.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme BAMANA Anchya.



La communauté de communes du centre-ouest souhaite s'engager dans la réhabilitation de ses sites naturels à potentiel touristique. En effet, la 3CO s'inscrit dans une reconquête de ses sites touristiques dans le but de les valoriser et de les protéger. Dans cette optique, la 3CO s'est engagée à mettre en place des espaces d'accueil de qualité et sécurisé pour les touristes, les scolaires et sa population. De plus, ces aménagements vont contribuer à combler le déficit en équipements de proximité en zone rurale en dynamisant des lieux fréquentés au quotidien mais de manière inorganisée. L'objectif aussi est de préserver l'environnement de ces sites, souvent à fort intérêt patrimonial, mais qui est malmené par le non balisage des sites, par un défaut d'entretien et de gestion. L'aménagement des sentiers de randonnées, rentre dans ce cadre, tout en permettant une valorisation des sites à proximité mais aussi une mise en avant des acteurs économiques et touristiques.

Dans le cadre du FEADER, le Programme de Développement Rural de Mayotte finance les investissements en zone rurale qui ont pour objectifs un développement équilibré du territoire, la création d'emplois, de préservation de l'environnement et une amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, la mesure 7.5.1 concernant les « Aménagements touristiques pour l'accueil du public en zones forestières ou autres zones naturelles », il est visé la réhabilitation des sentiers de randonnées de la 3CO, à savoir la portion du GR départemental traversant le territoire, ainsi que le sentier thématique vanille (Chiconi et Ouangani).

Plan de financement

Le coût estimé de ces travaux est de 176 288,13 € qui pourrait être ventilé comme suit :

- Investissements matériels et équipements : 126 171,03 €
- Maitrise d'œuvre et études diverses : 30 000 €
- Aléas et imprévus : 12 617,10 €
- Communication : 7 500 €

C'est dans ce cadre que le Président de la 3CO souhaite demander une subvention au titre du FEADER et du CPER pour le projet de réhabilitation des sentiers de randonnées du territoire selon le plan de financement suivant :

- Participation FEADER : 132 216,10 € (75%)
- Participation CPER : 15 160,78 € (8,6%)
- Participation 3CO : 28 911,25 € (16,4%)



Il est proposé au Conseil Communautaire de réaliser la réhabilitation de sentiers de randonnées du territoire dans le but de disposer de sentiers aménagés, permettant la découverte et l'accès aux sites

patrimoniaux tout en préservant l'environnement, en développant le secteur touristique et économique et en valorisant un espace naturel.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

1. Valide le plan de financement indiqué ci-dessus et autorise le Président à mener les demandes de subvention pour le projet de réhabilitation des sentiers de randonnées du territoire et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne exécution de cette délibération.
2. S'engage à participer à hauteur de **28 911,25€** pour ce projet (16,4% 3CO)
3. Autorise le Président à signer les marchés compris dans cette opération sous réserve du respect des enveloppes prévisionnelles énoncées et à signer tout document relatif à la procédure de passation des marchés publics.
4. Autorise le Président à solliciter une avance au titre de l'aide relative au projet de réhabilitation des sentiers de randonnées du territoire et à signer l'attestation l'engageant de rembourser tout ou partie de cette avance dans le cas où, au moment de solder l'opération, le droit au montant avancé ne pourrait être établi.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 04/11/2017

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

